



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suivi et promotion de la Déclaration
de principes tripartite sur les entreprises
multinationales et la politique sociale**

**Activités promotionnelles, services
consultatifs techniques, études achevées
et recherches actuellement menées
par le Bureau**

I. Introduction

1. Les activités récentes du Bureau concernant la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (ci-après «la Déclaration sur les EMN») ont été consacrées pour une large part à l'élaboration des résumés par pays et à l'analyse de la Septième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN¹. Ce document décrit d'autres activités promotionnelles, des services consultatifs techniques et les études actuellement menées par le Bureau. Conformément à la demande de la sous-commission appuyée par le Conseil d'administration², il présente également un certain nombre d'idées et de propositions concernant les travaux futurs.

**II. Activités promotionnelles
et services consultatifs techniques**

2. Plusieurs réunions ont eu lieu dans la région asienne dans le cadre des activités du Bureau visant à promouvoir la Déclaration sur les EMN et à offrir un conseil en vue d'une application plus efficace. Une table ronde nationale tripartite sur le travail et les questions sociales dans les activités relatives aux entreprises multinationales et à l'investissement étranger direct (EMN/IED) a eu lieu à Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam) les 6 et 7 avril 2000,

¹ Document GB.279/MNE/1/1 et document GB.279/MNE/1/2.

² Document GB.277/12.

et elle était organisée conjointement par l'OIT, le ministère vietnamien du Travail, des Invalides et des Affaires sociales (MOLISA), la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam (VCCI) et la Confédération générale du travail du Viet Nam (VGCL). Elle a réuni plus de 60 participants qui représentaient des gouvernements centraux, régionaux et provinciaux, la VCCI, la VGCL et d'autres organisations.

3. Les discussions menées autour de la table ronde dans un esprit de bonne volonté et de respect mutuel ont abouti à un accord général sur la coopération entre les employeurs et les travailleurs dans le contexte des questions relatives aux multinationales et à l'investissement étranger direct (EMN/IED). On s'est également accordé sur le fait que le Code du travail devrait être révisé, en pleine consultation avec les partenaires sociaux, y compris les entreprises multinationales; le nouveau texte devrait promouvoir notamment la négociation collective, le tripartisme et le dialogue, y compris avec les multinationales financées par l'investissement étranger, et le renforcement de la capacité des conseils de conciliation au niveau de l'entreprise; il devrait aussi promouvoir les offres d'emploi et donner plus de poids à l'inspection du travail afin que les dispositions du Code du travail et les principes de la Déclaration sur les EMN soient mieux respectés.
4. On est également convenu qu'une meilleure application de la Déclaration sur les EMN était souhaitable et, par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées: les participants à la table ronde partageront l'information avec leurs collègues; un groupe de travail tripartite sera créé pour étudier les questions relatives aux relations professionnelles au sein des multinationales, et des réunions tripartites périodiques seront organisées pour favoriser l'échange d'informations sur les relations professionnelles au niveau de l'entreprise, au niveau local et au niveau national.
5. Faisant également référence au succès d'une table ronde précédente (Hanoi, 1998), les participants ont demandé à l'OIT de continuer à fournir une aide technique et d'autres types de soutien au pays, afin de promouvoir une application plus efficace du tripartisme et des principes inscrits dans la Déclaration sur les EMN.
6. Par ailleurs, le Bureau a entrepris une mission d'une semaine à Bangkok au cours du mois de mars 2000 pour discuter avec les fonctionnaires du gouvernement et une organisation des employeurs, et pour organiser un séminaire à l'intention des syndicats concernant la Déclaration sur les EMN.
7. Au terme d'une série de réunions entre les représentants du Bureau et les hauts fonctionnaires du ministère du Travail et de la Protection sociale sur des questions liées à la Déclaration sur les EMN, le ministère a résolu d'organiser un groupe de travail tripartite pour examiner le dialogue tripartite dans le cadre des questions sociales et du travail concernant les multinationales et l'investissement étranger direct. Au cours de discussions avec des fonctionnaires du Bureau des investissements (principal contact des investisseurs étrangers qui souhaitent faire des affaires dans le pays), il est apparu qu'une révision de la législation du pays en matière d'investissement est en cours, et que l'on essaiera de traiter la question de l'impact social et du travail des activités des EMN, compte dûment tenu des directives de l'OIT dans ce contexte. On s'est également accordé sur la nécessité d'instituer un dialogue national sur les aspects sociaux et du travail des opérations EMN/IED et de disposer d'un exemplaire du Mémoire tripartite d'accord social des Philippines signé en 1997³.

³ Document GB.271/MNE/1.

8. En Thaïlande, des discussions ont également eu lieu avec la Confédération des employeurs de Thaïlande (ECOT), membre de l'OIE, dans le cadre du suivi d'une réunion qui s'est tenue en octobre 1999, et afin de promouvoir les efforts consentis en matière de dialogue tripartite national en ce qui concerne les activités EMN/IED et la Déclaration sur les EMN. A cet égard, la confédération a fait savoir qu'elle serait intéressée par l'organisation prochaine d'une table ronde.
9. En outre, un séminaire sur la Déclaration sur les EMN a été organisé à l'intention des syndicats, auquel ont participé huit des dix mouvements syndicaux nationaux officiellement enregistrés, ainsi qu'un certain nombre d'organisations de travailleurs sectorielles. Après une présentation de la Déclaration sur les EMN par un représentant du Bureau, les participants ont posé des questions sur les problèmes sociaux et du travail liés aux EMN/IED. Un certain nombre de participants ont ensuite examiné l'action commune au niveau de l'industrie et au niveau national visant à minimiser les difficultés auxquelles sont confrontés leurs membres. Les participants se sont mis d'accord pour œuvrer en vue de l'instauration d'un front syndical unifié, et pour créer un groupe de travail syndical chargé de dresser la liste des principaux problèmes liés aux EMN qui touchent les travailleurs, et de faire des propositions en vue de remédier à ces problèmes. Les syndicats ont demandé l'aide de l'OIT à cet égard.
10. Au cours de la période étudiée, des réunions d'information sur la Déclaration sur les EMN et le Programme de l'OIT en matière de multinationales ont été organisées à l'intention des visiteurs à l'OIT, y compris les représentants des organisations de la famille des Nations Unies, les fonctionnaires gouvernementaux, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, les ONG, les fonctionnaires qui partaient occuper des postes sur le terrain et au siège, des chercheurs et d'autres encore.

III. Etudes achevées et recherches actuellement menées par le Bureau dans des domaines couverts par la Déclaration sur les EMN

11. Depuis le dernier rapport de la sous-commission sur ce thème, les documents de travail suivants ainsi que d'autres ont été publiés dans les langues indiquées par le titre de ces documents:
 - WP.87: Impacto laboral y social de empresas multinacionales y la inversión extranjera en Argentina en los años noventa;
 - WP.88: Impacto social y laboral de las empresas multinacionales y de las inversiones extranjeras directas: el caso de Uruguay;
 - WP.89: El impacto social y laboral de las empresas multinacionales (EMN) e inversiones extranjeras directas (IED) en Paraguay.
12. On a procédé à la rédaction définitive des documents de travail suivants qui devraient être publiés prochainement:
 - WP.90: Los efectos sociales y laborales de la privatización del sector de correos y telecomunicaciones en Argentina;
 - WP.91: The impact of multinational enterprises (MNEs) in the plantation sector in Kenya, with specific reference to employment, working conditions and industrial relations.

13. Conformément à la demande de la sous-commission ⁴, on trouvera en annexe des résumés des documents de travail énumérés ci-dessus, ainsi que de ceux dont la liste figure dans le rapport précédent ⁵. En outre, le Bureau note sa proposition, qui avait déjà été avancée à la session précédente, selon laquelle les réunions au niveau national devraient utiliser les documents de travail comme base de la discussion, compte tenu de l'intérêt qu'ils suscitent et des ressources disponibles.
14. Les autres projets de recherche actuellement menée par le Bureau ont trait aux activités des entreprises multinationales, notamment dans le contexte de l'investissement étranger direct. Ces projets comprennent des études concernant l'impact du label social sur le travail des enfants dans deux pays (Brésil et Inde et document de synthèse – Programme focal sur le travail des enfants (IPEC)), la conception et l'application de systèmes de gestion visant à promouvoir le travail décent dans divers contextes culturels et sectoriels à travers les chaînes mondiales d'offres et de services (Programme relatif aux initiatives privées volontaires – VPI; et Service d'amélioration de la gestion – MANDEV), les critères et les indicateurs sociaux relatifs à une gestion durable des forêts, applicables notamment aux systèmes de certification et aux codes de conduite sur les pratiques en forêt (Département des activités sectorielles – SECTOR), les systèmes de gestion de sécurité et de santé (Programme mondial sur la sécurité, la santé et l'environnement – SafeWork), et quelques chapitres ou des documents de travail sur les initiatives commerciales internationales dans divers secteurs, qui seraient pertinents pour de prochaines réunions sectorielles tripartites (VPI et SECTOR), et qui embrassent notamment l'expérience en matière d'accords-cadres et d'accords sectoriels concernant l'application de divers objectifs et principes de la Déclaration sur les EMN ⁶. Un bureau d'échange d'informations électronique est également en cours de construction; il diffusera du matériel de premier ordre sur les initiatives sociales dans le monde des affaires, y compris des codes de conduite et les politiques d'entreprise négociés et d'autres, et des mécanismes de vérification et d'évaluation promus par des partenaires sociaux et tripartites ou d'autres groupes (VPI). Parmi les nouvelles propositions visant à améliorer la recherche et les connaissances, on peut citer le thème de l'impact de la multiplication des fusions et des acquisitions sur les objectifs de l'OIT reflétés dans la Déclaration sur les EMN.
15. A l'avenir, les activités de promotion et d'assistance technique visant la concrétisation des objectifs de la Déclaration sur les EMN pourraient comprendre la sensibilisation et la fourniture de conseils. On pourrait notamment mettre au point un bref résumé de la Déclaration sur les EMN, de ses objectifs et de ses modalités de suivi, diffuser du matériel éducatif, par voie électronique, traduire le matériel actuel sur l'Internet en français et en espagnol, et assurer le suivi des documents de travail et des tables rondes qui ont déjà eu lieu telles que celles qui sont mentionnées ci-dessus. L'organisation d'un forum sur la Déclaration sur les EMN ⁷ favoriserait sans doute la compréhension et la formulation de propositions concrètes par le biais de consultations tripartites, y compris avec les EMN, sur la manière de mieux appliquer la Déclaration sur les EMN dans le contexte actuel des tendances des IED dans la mondialisation, et d'améliorer son efficacité. Cette table ronde pourrait viser notamment l'établissement d'un lien entre les objectifs de la Déclaration sur les EMN et les activités des entreprises multinationales aux niveaux régional, national,

⁴ Document GB.277/12.

⁵ Document GB.279/MNE/1, paragr. 50 et 51.

⁶ *Un développement agricole durable dans une économie mondialisée*, TMAD/2000, pp. 60-64.

⁷ Document GB.277/12.

provincial, sectoriel et de l'entreprise. Ce faisant, on pourrait préciser les nouvelles propositions relatives à la recherche et à l'assistance technique.

- 16. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prier le Bureau de préparer de nouvelles propositions, après avoir dûment consulté les mandants et les unités appropriées du Bureau, et compte tenu des activités pertinentes menées par d'autres organisations intergouvernementales, en vue de faire progresser l'application effective de la Déclaration sur les EMN.***

Genève, le 4 octobre 2000.

Point appelant une décision: paragraphe 16.

Annexe

Résumé des études récemment achevées par le Bureau

- WP 83 MNE: *European Works Councils in multinational enterprises*, R. Blanplain, 1999 («Les comités d'entreprise européens dans les entreprises multinationales»)

Cette étude porte sur la Directive européenne concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs dans l'espace économique européen; cette directive est très importante pour les relations professionnelles et la gestion des ressources humaines en Europe. Elle propose une méthode visant à garantir les droits à l'information et à la consultation autant que leur contenu et leurs résultats. Elle s'appuie sur l'argument que la création des comités d'entreprise européens a sans aucun doute renforcé le dialogue social dans l'Union européenne. Depuis 1994, des centaines de comités d'entreprise européens ont été créés par des accords collectifs et transfrontières entre les parties. Elle suggère que la réussite de l'information et de la consultation en Europe dépendra en grande partie de la formation que recevront les représentants des entreprises et des salariés, pour qu'ils puissent mettre davantage de compétences et une meilleure vision au service d'un dialogue constructif, afin de relever les défis de l'avenir.

- WP 84 MNE: *The impact of multinational enterprises on employment, training and regional development in Namibia and Zimbabwe: A preliminary assessment*, O. Iyanda, 1999 («L'impact des entreprises multinationales sur l'emploi, la formation et le développement régional en Namibie et au Zimbabwe: évaluation préliminaire»)

Namibie: Cette étude porte sur l'effet des opérations des multinationales sur l'économie namibienne, dont les ressources minérales et marines constituent la principale attraction pour l'investissement étranger. L'étude reconnaît, certes, l'apport positif que les entreprises multinationales font à l'économie nationale (elles créent de l'emploi, produisent pour l'exportation, contribuent aux revenus du gouvernement, transfèrent des compétences de gestion, développent les services de l'infrastructure et promeuvent l'esprit d'entreprise par la sous-traitance des services accessoires), mais favorisent-elles vraiment la promotion du développement régional?

Zimbabwe: Cette étude montre que, si des marchés importants et des ressources abondantes sont nécessaires pour attirer l'investissement étranger direct dans un pays, ils ne sont pas suffisants. Entre 1989 et 1998, l'investissement étranger direct au Zimbabwe était bien réparti sur le plan géographique et entre les secteurs économiques, mais il domine certaines industries telles que les mines, le tourisme et la fabrication de biens. La création d'institutions telles que le Centre d'investissement du Zimbabwe (ZIC) et les autorités des zones franches d'exportation (ZFE) a simplifié le processus d'entrée pour les investisseurs et leur a rendu le pays plus attrayant. L'étude indique qu'en dépit de la domination des EMN dans la création des offres d'emploi les multinationales créent moins d'emplois, pour un niveau d'investissement donné, que les entreprises locales. Elle souligne les contributions apportées dans certaines pratiques et secteurs, tout en remettant en question l'impact des opérations des EMN dans d'autres secteurs.

- WP 85 MNE: *Japanese multinationals in Australia: Employment policies and industrial relations, 1990-97*, P. Drysdale et R. Farrell, 1999 («Les multinationales japonaises en Australie: politique de l'emploi et relations professionnelles»)

Cette étude porte sur l'impact sur l'emploi, et sur les pratiques en matière de relations professionnelles et de gestion des multinationales japonaises en Australie au cours des années quatre-vingt-dix; c'est là un vaste domaine de recherche, compte tenu de l'importance de l'investissement japonais dans l'économie australienne. L'Australie est le troisième pays d'investissement pour les Japonais, après les Etats-Unis et le Royaume-Uni. L'étude montre comment, outre les avantages que présentent les flux de capitaux japonais en Australie, il y a aussi ceux du transfert des capacités de gestion et de la technologie, et elle met en lumière les différences

entre les divers secteurs. Elle confirme que, dans l'ensemble, les filiales japonaises en Australie ont sensiblement les mêmes pratiques en matière de relations professionnelles et d'emploi que les autres entreprises. Par ailleurs, les auteurs notent que la diffusion des méthodes de gestion semble être plus lente en Australie que dans d'autres pays industriels, peut-être du fait du différent dosage des industries qui ont attiré l'investissement et de l'échelle un peu plus petite des filiales. De toute évidence, il faut procéder à davantage d'examins des cas particuliers et à des études spécifiques à certaines entreprises pour évaluer d'une manière plus approfondie la contribution des entreprises japonaises à l'économie australienne.

- WP 86 MNE: *Employment, working conditions and labour relations in offshore data service enterprises: Case studies of Barbados and Jamaica*, L. Dunn et H. Dunn, 1999 («Emploi, conditions de travail et relations professionnelles dans les entreprises de services de traitement de données délocalisées»)

Cette étude analyse l'histoire et le développement des services de traitement de données délocalisées dans la région des Caraïbes et elle fournit des informations actualisées sur les pratiques sociales dans ce secteur. La Barbade et la Jamaïque sont mises à profit pour illustrer les principales tendances étant donné que ces pays peuvent se prévaloir des secteurs de technologie de l'information les plus vastes et les plus développés. Les résultats confirment l'hypothèse originale selon laquelle la concurrence mondiale, les changements technologiques et les politiques d'investissement nationales sont autant de facteurs qui influent sur le contenu et la qualité des emplois, le choix des travailleurs et les conditions de travail dans les entreprises de services de traitement de données délocalisées. L'étude indique que tous ces facteurs se soldent par une adhésion limitée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, tout en suggérant que les bonnes pratiques dans l'emploi et les relations professionnelles permettront de promouvoir la compétitivité et l'efficacité des Caraïbes dans le monde et qu'elles les propulseront au premier rang pour ce qui est des services de traitement de données délocalisées les plus pointues.

- WP 87 MNE: *Impacto Laboral y Social de Empresas Multinacionales y la Inversión Extranjera Directa en Argentina en los años noventa*, R. Soifer et C.A. Tomada, 1999 («L'impact social et du travail des entreprises multinationales et l'investissement étranger direct en Argentine au cours des années quatre-vingt-dix»)

Cette étude met l'accent sur l'impact économique, social et du travail de ces flux de capitaux au cours des années quatre-vingt-dix, période au cours de laquelle les réformes de l'Etat ont favorisé un climat propice à l'expansion de l'investissement étranger ainsi d'ailleurs que des entreprises multinationales et de l'investissement étranger direct. L'étude conclut qu'il s'agit là d'un cas extrême, puisque les règles du jeu dans le domaine du travail n'ont pas été modifiées. Quant à la gestion des ressources humaines et des relations professionnelles, les EMN ont fait une différence, car elles ont accéléré et approfondi des processus qui s'étaient déjà fait jour dans les entreprises nationales, et dans d'autres cas elles ont introduit des pratiques novatrices, toutefois sans déterminer un changement révolutionnaire qui aurait permis d'évoquer un avant et un après de l'affluence massive des capitaux étrangers.

- WP 88 MNE: *Impacto Social y Laboral de las Empresas Multinacionales y la Inversión Extranjeras Directas: El caso de Uruguay*, J. Notaro, 1999 («L'impact social et du travail des entreprises multinationales et l'investissement étranger direct: le cas de l'Uruguay»)

L'étude sur l'Uruguay fait référence en grande partie à la période 1990-1998, et elle souligne que les domaines dans lesquels les flux de capitaux sont les plus dynamiques et ont eu l'impact social et du travail le plus important sont l'industrie de la construction, le système bancaire et le secteur de l'hôtellerie. On estime également que les EMN et l'investissement étranger direct ont contribué au maintien de l'emploi direct dans la banque, à une moindre réduction de l'emploi dans la fabrication des biens et à une considérable expansion dans l'hôtellerie. L'égalité de chances est une réalité pour le personnel local, sauf dans l'industrie de la construction, car le pays ne peut offrir les qualifications correspondant aux dernières innovations technologiques. L'étude affirme que, en Uruguay, les EMN pratiquent des politiques de ressources humaines et de formation professionnelle plus modernes et associées aux investissements étrangers directs originaires des pays d'Amérique latine. Pour ce qui est des conditions de travail et de vie, il n'y a pas une grande différence entre les activités des EMN et de l'investissement étranger direct et celles des entreprises nationales.

Cependant, on détecte une tendance au développement d'une dynamique autonome des EMN et de l'IED dans l'économie du pays.

- WP 89 MNE: *El Impacto Social y Laboral de las Empresas Multinacionales (EMN) y Inversiones Extranjeras Directas (IED) en Paraguay*, José R. Molinas, 2000 («L'impact social et du travail des entreprises multinationales et l'investissement étranger direct au Paraguay»)

Ce document se réfère aux années quatre-vingt-dix et il conclut que les flux financiers externes ont pour effet d'améliorer le respect de la législation par les entreprises et concourent à plus de transparence. Il ne faut pas oublier qu'à partir de 1989 la stratégie de développement du pays a été redéfinie puisqu'il est entré dans une période de transition démocratique, de libéralisation économique et de décentralisation. On a constaté que les entreprises à participation étrangère promeuvent l'exportation des biens industriels vers les pays où se trouvent leurs sièges d'origine. Pour les travailleurs de ces entreprises, les avantages du contrat de travail sont supérieurs à la moyenne sur le marché, en ce qui concerne les possibilités de formation, de perfectionnement, les niveaux de salaires, les indemnités, les conditions de travail, de sécurité et de santé. De l'avis de certaines personnes interrogées, les entreprises étrangères en général découragent indirectement la constitution et le fonctionnement des associations de travailleurs, en s'abritant derrière les possibilités que leur offre la législation du travail. Autre facteur important, et sans doute dû à l'investissement étranger, la forte tendance à l'assouplissement des heures de travail qui pourrait se solder par une précarisation des conditions d'emploi dans le pays. L'auteur conclut aussi que l'investissement étranger direct a exercé un impact limité sur la création d'emplois, en partie à cause de l'approche du pays à la politique de libéralisation économique. L'étude recommande d'améliorer l'impact de l'investissement étranger direct afin de favoriser l'apparition d'institutions créatives qui facilitent la croissance de cet investissement dans des domaines non traditionnels de la production. Cet objectif pourrait se concrétiser grâce à une meilleure collaboration entre les EMN et les institutions universitaires, qui ouvrirait des espaces de coopération mutuelle et produirait des avantages d'ordre à la fois public et privé aux travailleurs.

- *Multinational Enterprises and Social Policy: Reflections on twenty years of the Tripartite Declaration*, A. Abate, dir. de pub., 1999

Ce document est un recueil des réflexions de 22 personnes qui ont participé à des activités passées ou actuelles relatives à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Ces réflexions portent sur divers aspects de la rédaction, de la négociation, de l'adoption et de la mise en œuvre du texte, sur ses perspectives et son utilité à l'ère de la mondialisation.